

Nombre de membres : 34

N°2024-49

En exercice : 33

Abstentions : 4

Présents : 21

Exprimés : 22

Pouvoirs : 5

Pour : 15

Votants : 26

Contre : 7

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt-quatre, le mercredi 28 août à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Salle de réunion Communautaire La Monnerie 87150 CUSSAC sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 22 août deux mille vingt-quatre.

Présents : Christophe Gérouard, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, Jean Maynard, Patrick Chambord, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Stéphane Seyer, André Soury, Christian Proville

Pouvoirs : Joël Vilard pouvoir à Charles Antoine Darfeuilles, Jean-Pierre Broussaud pouvoir à Louis Furlaud, Alain Duris pouvoir à Bruno Grancoing, Bernard Darfeuilles pouvoir à Richard Simonneau, Christian Vignerie pouvoir à Jean Maynard

Secrétaire de séance : Charles Antoine DARFEUILLES

Objet : Octroi de subvention dans le cadre de la lutte contre la tuberculose bovine : Fédération Départementale des chasseurs de la Haute-Vienne.

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°2024-26 en date du 11 avril 2024, le Conseil Communautaire avait décidé de ne pas octroyer de subvention à la Fédération Départementale de la Chasse de Haute-Vienne dans le cadre de la lutte contre la tuberculose bovine.

Par courrier en date du 07 juin 2024, monsieur le Président de la Fédération des Chasseurs de la Haute-Vienne a demandé que lui soit fourni des explications quant à cette décision, ajoutant que : « *nous sommes pour l'heure contraints de suspendre le service d'équarrissage au sein des communes de votre territoire...* ».

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Ouest Limousin a répondu par courrier en date du 24 juin 2024.

Par courrier en date du 27 juillet 2024, les 16 présidents des ACCA de la Communauté de Communes Ouest Limousin ont fait savoir à monsieur le Président de la Communauté de Communes, ainsi qu'à l'ensemble des Maires, que : « *...faute de financement la collecte (des déchets de venaison) ne pourra plus être assurée ... la chasse ouvrant le 8 septembre, nous n'aurons plu de solution d'évacuation convenable possible* ».

Face à un risque lié à la fois à la salubrité et à la santé, monsieur le Président de la Communauté de Communes Ouest Limousin a souhaité interroger les maires des 16 communes membres quant au fait d'évoquer de nouveau ce sujet devant le Conseil Communautaire. A la date du 20 août 2024, 11 Maires ont répondu favorablement quant au réexamen de ce sujet.

Préalablement au vote, la majorité des membres présents, soit plus d'un tiers, s'est prononcée en faveur d'un vote à bulletin secret.

Les conditions légales étant remplies, il est procédé à l'application des dispositions de l'article 20 du Règlement Intérieur du Conseil Communautaire, et le scrutin à bulletin secret est mis en œuvre dans le cadre de cette délibération.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à la majorité (15 pour ; 7 contre ; 4 abstentions) :

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** quant à l'octroi d'une subvention de 5000,00 € à la Fédération Départementale des chasseurs de la Haute-Vienne dans le cadre de la lutte contre la tuberculose bovine.

- **DIT** que les crédits sont inscrits, au Budget Communautaire Principal exercice 2024, chapitre 65, article 6574.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD